



ERRATUM - AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL / BUDGET 2023

Veillez prendre note que dans l'avis public pour la séance du conseil municipal / budget 2023 publié le 1^{er} décembre 2022 les mots « qui sera tenue à huis clos » n'auraient pas dû faire partie de l'avis publié. Par conséquent, le texte de cet avis est remplacé par ce qui suit :

« Conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, veuillez prendre avis que le budget de l'année 2023 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 de la Ville de Saint-Eustache seront soumis pour adoption à une séance extraordinaire du conseil qui sera tenue, mercredi le 14 décembre 2022, à 19 heures, à la salle du conseil de la mairie, au 145, rue Saint-Louis, laquelle sera diffusée ultérieurement sur le site internet de la ville <https://www.saint-eustache.ca/mairie-conseil-municipal-seances-du-conseil/webdiffusion-des-seances-du-conseil-municipal>. »

Fait à Saint-Eustache, ce 7^e jour de décembre 2022.

La greffière,
Isabelle Boileau



AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL / BUDGET 2023

Conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, veuillez prendre avis que le budget de l'année 2023 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 de la Ville de Saint-Eustache seront soumis pour adoption à une séance extraordinaire du conseil ~~qui sera tenue à huis-clos~~, mercredi le 14 décembre 2022, laquelle sera diffusée sur le site internet de la ville <https://www.saint-eustache.ca/mairie-conseil-municipal-seances-du-conseil/webdiffusion-des-seances-du-conseil-municipal>.

Fait à Saint-Eustache, ce 30^e jour de novembre 2022.

La greffière,
Isabelle Boileau